

63 B13

- 4 OCT. 2018

B13.294

SOCIETE D'ETUDES COMPTABLES D'ALSACE ET DE LORRAINE
Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes membre de l'Ordre
des Experts-Comptables de Strasbourg et
de la Compagnie Régionale des Commissaires aux
Comptes du Ressort de la Cour d'Appel de Colmar
 Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 525.000 euros
 Siège social : 2 rue Henri Bergson - 67200 STRASBOURG
 638 501 130 R.C.S. STRASBOURG

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT
SOUMISE ET ADOPTEE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 29 JUIN 2018

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017, s'élevant à 620.382,27 €, de la manière suivante :

Origine du résultat à affecter :

- Report à Nouveau antérieur	€ 6.531,50
- Résultat de l'exercice	€ 620.382,27
	<hr/>
TOTAL	€ 626.913,77

Affectation proposée :

- Distribution de dividendes soit 20 € par action	€ 500.000,00
- Autres Réserves	€ 120.000,00
- Report à Nouveau	€ 6.913,77
	<hr/>
TOTAL	€ 626.913,77

En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende brut de 20.00 €.

Ce dividende sera mis en paiement le 29 juin 2018, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux au taux de 17,2 % ainsi que l'acompte de l'impôt sur le revenu au taux de 12,8 %, à l'exception des actionnaires dispensés.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte que sur le montant total des dividendes distribués, une partie de la somme s'élevant à

173.260 € est éligible à l'abattement de 40 % mentionné à l'article 158-3-2° du même code, le reste, soit 326.740 € n'étant pas éligible à cet abattement.

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte que le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

EXERCICE	DIVIDENDE/ACTION	ABATTEMENT
2014	20,00 €	Abattement 40 % : 158.260 € Non éligible à abattement 40 % : 341.740 €
2015	20,00 €	Abattement 40% : 148.260 € Non éligible à abattement 40 % : 351.740 €
2016	20,00 €	Abattement 40 % : 173.260 € Non éligible à abattement 40% : 326.740 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Président du directoire
Jean-Luc MOHR



SOCIETE D'ETUDES COMPTABLES D'ALSACE ET DE LORRAINE
Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes membre de l'Ordre
des Experts-Comptables de Strasbourg et
de la Compagnie Régionale des Commissaires aux
Comptes du Ressort de la Cour d'Appel de Colmar
Société Anonyme À Directoire Et Conseil De Surveillance au capital de 525 000.00 €
Siège social : 2 RUE HENRI BERGSON
67200 STRASBOURG
638 501 130 RCS STRASBOURG

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 29 JUN 2018

Chers actionnaires,

1/Nous vous présentons les informations sur le gouvernement d'entreprise.

Ces informations ont été élaborées par votre Conseil de surveillance conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2017-1162 du 12 juillet 2017 portant diverses mesures de simplification et de ratification des obligations à la charge des sociétés, prise en application de la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de l'économie dite « Sapin 2 ».

Liste des mandats et fonctions exercés

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4,1° du Code de commerce, nous vous précisons, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire durant l'exercice :

Concernant Monsieur Jean-Luc MOHR, Président du Directoire

Fonctions exercées	Sociétés concernées
Président du Conseil d'administration et Directeur Général	SECAL EXPANSION SA sis 2 rue Henri Bergson - 67200 STRASBOURG
Administrateur	F2EC SA sis « Le Cristallin » 6 Avenue du Pré Félin – PAE LES Glaisins – 79940 ANNECY LE VIEUX
Gérant	Société civile STRAFIPAR sis 2 rue Henri

	Bergson – 67200 STRASBOURG
Gérant	SCI ALSAPAR sis 2 rue Henri Bergson – 67200 STRASBOURG
Gérant	SCI THOMAS MANN sis 2 rue Henri Bergson – 67200 STRASBOURG
Gérant	SCI ATHENA sis 2 rue Henri Bergson – 67200 STRASBOURG
Gérant	SCI MOLIERE sis 2 rue Henri Bergson – 67200 STRASBOURG
Gérant	SCI SMB sis 2 rue des Cerisiers – 67117 FURDENHEIM
Gérant	SCI HOUBLON sis 2 rue des Cerisiers – 67117 FURDENHEIM
Gérant	SCI 4 Place Mathieu ZELL sis 2 rue Henri Bergson – 67200 STRASBOURG

Concernant Monsieur Marc NIESS, membre du Directoire

Fonctions exercées	Sociétés concernées
Administrateur	SECAL EXPANSION SA sis 2 rue Henri Bergson – 67200 STRASBOURG
Gérant	SCI LES BARONNIES sis 11 rue Saint-Bernard – 67500 HAGUENAU
Gérant	SCI LES MARQUISES sis 11 rue Saint-Bernard – 67500 HAGUENAU
Gérant	SCI BERENIESS sis 11 rue Saint-Bernard – 67500 HAGUENAU
Gérant	SCI NAVI sis 11 rue Saint-Bernard – 67500 HAGUENAU
Gérant	SCI GOLF ALLEE sis 6 Allée du Golf – 67620 SOUFFLENHEIM
Gérant	DANAE SARL sis 12 rue Hellert – 57850 HASELBOURG

Concernant Monsieur Yves ROETHINGER, membre du Directoire

Fonctions exercées	Sociétés concernées
Administrateur	Restaurant de la Maison des Tanneurs - Gewerstub SA sis 42 rue du Bain aux Plantes - 67000 STRASBOURG
Gérant	J.J.M.S SARL sis 3 route de Strasbourg -67550 VENDENHEIM

Concernant Monsieur Jean-François PISSETAZ, Président du Conseil de surveillance

Fonctions exercées	Sociétés concernées
Président du Conseil d'administration	FIDUCIAIRE EUROPEENNE D'EXPERTISE ET DE CONSEIL -F2EC sis 6 Avenue du Pré Félin - Annecy le Vieux - 74940 ANNECY
Président	FIDUCIAIRE JF PISSETAZ SAS sis 6 Avenue du Pré Félin - Annecy le Vieux - 74940 ANNECY
Président	FIDUCIAIRE DE LA CRRATERIE SA sis 14 rue de la Corratierie - 1211 Genève 11 (Suisse)
Gérant	SCI LA FRONTALIERE sis 6 Avenue du Pré Félin - Annecy le Vieux - 74940 ANNECY
Gérant	SCI JFP IMMOBILIER sis 6 Avenue du Pré Félin - Annecy le Vieux - 74940 ANNECY
Gérant	SCI COMPTA 2000 sis 6 Avenue du Pré Félin - Annecy le Vieux - 74940 ANNECY
Gérant	SCI ARC EN CIEL sis 6 Avenue du Pré Félin - Annecy le Vieux - 74940 ANNECY
Administrateur	HAUTE SAVOIE DEMAIN sis 27 rue Royale - 74000 ANNECY

Concernant Monsieur Christophe MOHR, membre du Conseil de surveillance

Fonctions exercées	Sociétés concernées
néant	néant

Concernant Madame Julie GALOPHE, membre du Conseil de surveillance

Fonctions exercées	Sociétés concernées
Président du Conseil d'administration	FM Richard et associés SA sis 1 Place d'Estienne d'Orves - 75009 PARIS
Administrateur	HRA SA sis 1 Place d'Estienne d'Orves - 75009 PARIS
Cogérante	EDO SARL sis 1 Place d'Estienne d'Orves - 75009 PARIS

Concernant Monsieur Philippe CHRISTOPHE, membre du Conseil de surveillance

Fonctions exercées	Sociétés concernées
Gérant	OREGLIA-CHRISTOPHE et Associés SARL sis 76 rue Saint Jean – 31130 BALM
Administrateur	SECAL EXPANSION SA sis 2 rue Henri Bergson – 67200 STRASBOURG

Conventions réglementées

Nous vous informons des conventions intervenues, directement ou par personne interposée entre :

- d'une part l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la société et ;
- d'autre part, une autre société dont notre société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Nous vous précisons qu'aucune convention telle que visée par l'article L.225-37-4, 2° du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Etat des délégations accordées par l'Assemblée générale dans le domaine des augmentations de capital

Le Directoire ne bénéficie d'aucune autorisation accordée par l'Assemblée générale pouvant conduire à l'émission de titres donnant accès au capital.

2/Nous vous rappelons qu'en application de l'article L. 225-68 du Code de commerce, le Conseil de Surveillance doit présenter à l'assemblée générale annuelle des actionnaires ses observations sur les comptes annuels arrêtés par le Directoire, ainsi que sur le rapport de gestion soumis à l'assemblée.

Nous vous précisons que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et le rapport de gestion ont été communiqués au Conseil de Surveillance dans les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Les comptes annuels et le rapport de gestion du Directoire n'appellent de la part du Conseil de Surveillance aucune observation.

**Le Président du Conseil de Surveillance
Jean-François PISSETTAZ**

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke that curves downwards at the left end.

^

SECAL

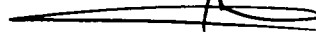
**2 RUE HENRI BERGSON
67200 STRASBOURG**

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Copie certifiée conforme

Le Président du Directoire

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Annexe légale

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SADIR SECAL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 9 258 728 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 620 382 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 05/04/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 26 décembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 10 ans
- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2017 a été constaté pour un montant de 154 776 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	322 425	28 280	51 110	299 595
Immobilisations incorporelles	322 425	28 280	51 110	299 595
- Terrains	3 049			3 049
- Constructions sur sol propre	13 367			13 367
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 086			1 086
- Installations générales, agencements aménagements divers	306 592			306 592
- Matériel de transport	156 364	27 499	15 376	168 486
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	516 939	36 038	65 960	487 016
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	997 397	63 536	81 336	979 596
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	1 374 345	66 241	117 891	1 322 695
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	5 444			5 444
Immobilisations financières	1 379 789	66 241	117 891	1 328 139

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	28 280	63 536	66 241	158 057
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	51 110	81 336	117 891	250 337
Scissions				
Mises hors service				

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

- Filiales (détenues à + 50 %)				
SARL VF CONSULT 67550 VENDENHEIM	26 250	-26 626	65,71	1 653
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				
SA F2EC 74944 ANNECY CEDEX	2 654 000	1 435 585	49,59	1 750
SARL 3A SERVICES 67200 STRASBOURG	10 000	-1 920	50,00	-158

Renseignements globaux sur toutes les filiales

- Filiales (détenues à + 50 %)	17 250	17 250		
- Participations (détenues entre 10 et 50%)	889 204	889 204	467 890	
- Autres filiales françaises	17 250	17 250		
- Autres filiales étrangères				
- Autres participations françai	889 204	889 204	467 890	
- Autres participations étrangè				

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	184 536	12 591	51 110	146 017
Immobilisations incorporelles	184 536	12 591	51 110	146 017
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	13 367			13 367
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 026	60		1 086
- Installations générales, agencements aménagements divers	299 699	5 747		305 445
- Matériel de transport	54 645	35 050	15 376	74 319
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	490 658	17 459	65 960	442 157
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	859 395	58 315	81 336	836 374

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 193 791 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	416 241		416 241
Prêts			
Autres	5 444		5 444
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 499 347	1 499 347	
Autres	220 248	220 248	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	52 511	52 511	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

Clients - factures à établir	960
Personnel - produits à recevoir	6 773
Produits à recevoir	153
Agefos	76 143
Banques produits à recevoir	38 038

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 525 000,00 euros décomposé en 25 000 titres d'une valeur nominale de 21,00 euros.

Provisions réglementées

Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	19 044	2 823	12 203	9 664
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles		2 823	12 203	

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	249 268	85 872			335 140
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques	93 472	28 660	33 741		88 391
et charges					
Répartition des dotations et des					
reprises de l'exercice :					
Exploitation		114 532	33 741		
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 4 121 119 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	21 338	21 338		
- à plus de 1 an à l'origine	61 957	30 827	31 130	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	253 746	253 746		
Dettes fiscales et sociales	2 753 994	2 753 994		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	165 488	165 488		
Produits constatés d'avance	864 597	864 597		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	29 990			
(**) Dont envers les associés	143 887			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 139 451 euros.

Notes sur le bilan

Charges à payer

Fournis.fact.non parvenue	81 773
Intérêts courus sur emprunts	273
Banques interets courus	1 165
Associés interets courus	4 436
Dettes prov.conges payes	308 261
Prov.participat.salaries	77 524
Autres charg.pers.a payer	782 823
Virements divers	1 389
Charges s/conges payes	137 443
Organismes sociaux a pay.	368 270
Effort construction	22 456
Etat ch.à p.form.professionnelle	59 933
Etat ch.à p.tax.e apprentissage	21 957
Etat ch.à p. taxe handicapé	9 213
Etat ch.à p. TVS	7 530
Etat ch.à p. CET	11 024

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

Charges constat.d avance	52 511		

Produits constatés d'avance

Produits constatés d avance	864 597		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Ventes de produits finis			
Ventes de produits Intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux	327 168		327 168
Etudes			
Prestations de services	9 598 286	225 707	9 823 994
Ventes de marchandises	16 901		16 901
Produits des activités annexes	2 979		2 979

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraires de certification des comptes : 7 130 euros

Honoraires des autres services : 0 euros

 **Autres informations****Engagements de retraite**

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 723 197 euros
dont 388.057 € ont été versés à un organisme externe.

Le solde est comptabilisé au passif du bilan en provision pour indemnité de départ à la retraite soit 335.140 €.

Cette provision a été calculée en retenant un taux d'actualisation de 2,32 %.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de formation, .

Liasse fiscale

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SADIR SECAL		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		2 RUE HENRI BERGSON 67200 STRASBOURG		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		6 3 8 5 0 1 1 3 0 0 0 0 4 8		Néant		<input type="checkbox"/>	
				Exercice N clos le.		31/12/2017	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	150 784	AG	146 016	4 767
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	148 811	AK		148 811
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	3 048	AO		3 048
		Constructions	AP	13 366	AQ	13 366	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1 086	AS	1 086	
		Autres immobilisations corporelles	AT	962 094	AU	821 921	140 173
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	906 454	CV	17 250	889 204
		Créances rattachées à des participations	BB	416 240	BC		416 240
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	5 444	BI		5 444
TOTAL (II)		BJ	2 607 330	BK	999 641	1 607 689	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP	78 149	BQ		78 149
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 499 347	BY	280 693	1 218 654
		Autres créances (3)	BZ	220 247	CA		220 247
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	100 000	CE	1 582	98 417
Disponibilités		CF	5 983 058	CG		5 983 058	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	52 511	CI		52 511	
	TOTAL (III)	CJ	7 933 314	CK	282 275	7 651 038	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	10 540 644	IA	1 281 916	9 258 727	
Renvois : (1) Dont droit au bail :				(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :			
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	
				(3) Part à plus d'un an :		CR	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SADIR SECAL		Néant <input type="checkbox"/> *			
					Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 525 000)			DA	525 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)			DC			
	Réserve légale (3)			DD	52 500		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)			DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)			DG	3 500 000		
	Report à nouveau			DH	6 531		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	620 382		
	Subventions d'investissement			DJ			
	Provisions réglementées *			DK	9 663		
	TOTAL (I)			DL	4 714 077		
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
Avances conditionnées			DN				
TOTAL (II)			DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	37 260		
	Provisions pour charges			DQ	386 270		
	TOTAL (III)			DR	423 530		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	83 294		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)			DV	143 887		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	253 746		
	Dettes fiscales et sociales			DY	2 753 993		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
Compte régul.	Autres dettes			EA	21 600		
	Produits constatés d'avance (4)			EB	864 597		
TOTAL (IV)			EC	4 121 119			
Ecart de conversion passif* (V)			ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	9 258 727			
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		IC		
			Ecart de réévaluation libre		ID		
			Réserve de réévaluation (1976)		IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	4 089 989		
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	21 337		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
Désignation de l'entreprise : SADIR SECAL		Néant <input type="checkbox"/> *						
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	16 900	FB		FC	16 900	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	9 928 433	FH	225 707	FI	10 154 141	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	9 945 334	FK	225 707	FL	10 171 041	
	Production stockée*					FM	(11 762)	
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	294 119	
	Autres produits (1) (11)					FQ	36 361	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	10 489 760
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	11 131	
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 856 900	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	263 705	
	Salaires et traitements*					FY	5 083 258	
	Charges sociales (10)					FZ	2 072 222	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	70 906
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	91 829
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	114 532	
	Autres charges (12)					GE	72 059	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	9 636 544	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	853 215	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	21 331	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	20 529	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	4 251	
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	14 335	
Total des produits financiers (V)						GP	60 448	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	18 832	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	5 808	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	24 641	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	35 806	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	889 022	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SADIR SECAL</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	2 130	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	51 216	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	12 203	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	65 550	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	2 823	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	2 823	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	62 727	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	77 524	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	253 844	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	10 615 759	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	9 995 376	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	620 382	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des constructions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
		(9) Dont transferts de charges	A1	183 838
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N			
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Amortissements dérogatoires	2 823			
Rentrées sur créances amorties		2 130		
Produits des cessions d'éléments d'actif		1 216		
Autres produits		50 000		
Amortissements dérogatoires		12 203		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

Christine FUHRY

Commissaire
aux comptes

INSCRIT AUPRÈS DE LA COUR D'APPEL DE COLMAR

**SOCIETE D'ETUDES COMPTABLES D'ALSACE
ET DE LORRAINE (SECAL) SA**
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Au capital de 525 000 €
2 rue Henri Bergson
67200 STRASBOURG

Rapport du Commissaire aux Comptes
Sur les Comptes Annuels

Sur l'exercice couru
du 1^{er} Janvier 2017 au 31 Décembre 2017

SOCIETE D'ETUDES COMPTABLES D'ALSACE ET DE LORRAINE SA
2 rue Henri Bergson
67200 STRASBOURG

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Comptes annuels - Exercice clos au 31 décembre 2017

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2017, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SOCIETE D'ETUDES COMPTABLES D'ALSACE ET DE LORRAINE SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous avons notamment vérifié :

- Les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes ; en particulier nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans l'annexe, nous avons apprécié leur incidence significative sur les comptes annuels et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

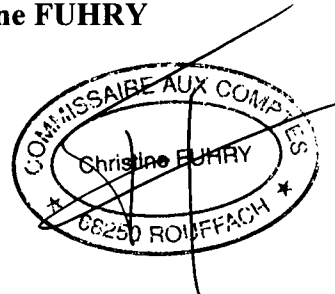
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Rouffach, le 13 Juin 2018

Le Commissaire aux Comptes
Christine FUHRY



BILAN – COMPTE DE RESULTAT

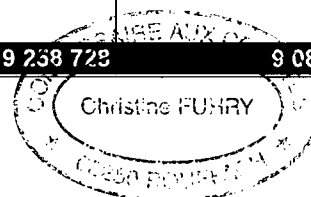
Bilan

ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	150 784	146 017	4 767	17 358
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	148 811		148 811	120 531
Immobilisations corporelles				
Terrains	3 049		3 049	3 049
Constructions	13 367	13 367		
Installations techniques, matériel et out	1 086	1 086		60
Autres immobilisations corporelles	962 094	821 921	140 173	134 893
Immobilisations en cours / Avances et				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	1 322 695	17 250	1 305 445	1 374 345
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	5 444		5 444	5 444
Stocks				
Matières premières et autres approvisi				
En cours de production de biens				
En cours de production de services	78 149		78 149	89 911
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	1 499 347	280 693	1 218 654	1 247 702
Fournisseurs débiteurs	11 517		11 517	22 212
Personnel	6 773		6 773	24 294
Etat, Impôts sur les bénéfices	67 504		67 504	66 069
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	56 176		56 176	55 671
Autres créances	78 277		78 277	63 067
Divers				
Avances et acomptes versés sur comm				
Valeurs mobilières de placement	100 000	1 583	98 417	1 040 674
Disponibilités	5 983 059		5 983 059	4 763 983
Charges constatées d'avance	52 511		52 511	55 348
ACTIF CIRCULANT				
Charges à répartir sur plusieurs exerci	7 933 814	282 276	7 651 038	7 428 931
Prime de remboursement des obligatio				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	10 540 645	1 281 917	9 258 728	9 084 611



Bilan

PASSIF		
Capital social ou individuel	525 000	525 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	52 500	52 500
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	3 500 000	3 420 000
Report à nouveau	6 532	2 125
ACTIF		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	9 664	19 044
ACTIF PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
ACTIF FINANCIERS		
Provisions pour risques	37 260	26 114
Provisions pour charges	386 271	316 626
ACTIF FINANCIERS		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts	61 957	92 079
Découverts et concours bancaires	21 338	15 860
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	83 294	107 939
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	143 887	245 262
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	253 746	315 276
Personnel	1 191 205	1 097 908
Organismes sociaux	1 051 701	1 002 046
Etat, Impôts sur les bénéfices		
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	401 429	394 859
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	109 658	97 156
Dettes fiscales et sociales	2 753 994	2 591 969
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	21 601	22 770
Produits constatés d'avance	864 597	855 579
DETTES	4 121 119	4 138 795
Ecarts de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	9 238 728	9 084 611



Compte de résultat

PRODUITS	10 489 761	103,13	9 996 032	103,81	493 728	4,94
Ventes de marchandises	16 901	0,17	10 617	0,11	6 283	59,18
Production vendue	10 154 141	99,83	9 618 820	99,89	535 321	5,57
Production stockée	-11 762	-0,12	4 457	0,05	-16 219	-363,90
Subventions d'exploitation						
Autres produits	330 481	3,25	362 138	3,76	-31 658	-8,74
CONSOMMATION M/SES & MAT	1 868 032	18,37	1 849 152	19,20	18 880	1,02
Achats de marchandises	11 132	0,11	4 019	0,04	7 112	176,96
Variation de stock (m/ses)						
Achats de m.p & aut.approv.						
Variation de stock (m.p.)						
Autres achats & charges externes	1 856 900	18,26	1 845 132	19,16	11 768	0,64
MARGE SUR M/SES & MAT	8 621 729	84,77	8 146 881	84,60	474 848	5,83
CHARGES	7 768 513	76,38	7 361 267	76,45	407 246	5,53
Impôts, taxes et vers. assim.	263 705	2,59	333 659	3,46	-69 954	-20,97
Salaires et Traitements	5 083 258	49,98	4 761 750	49,45	321 508	6,75
Charges sociales	2 072 223	20,37	1 954 281	20,29	117 942	6,04
Amortissements et provisions	277 268	2,73	256 212	2,66	21 056	8,22
Autres charges	72 059	0,71	55 365	0,57	16 694	30,15
RESULTAT D'EXPLOITATION	853 216	8,39	785 614	8,16	67 602	8,61
Produits financiers	60 448	0,59	49 120	0,51	11 328	23,06
Charges financières	24 641	0,24	11 018	0,11	13 623	123,65
Résultat financier	35 807	0,35	38 102	0,40	-2 295	-6,02
Opérations en commun						
RESULTAT COURANT	889 023	8,74	823 716	8,55	65 307	7,93
Produits exceptionnels	65 551	0,64	82 821	0,86	-17 271	-20,85
Charges exceptionnelles	2 823	0,03	8 593	0,09	-5 770	-67,15
Résultat exceptionnel	62 727	0,62	74 229	0,77	-11 501	-15,49
Participation des salariés	77 524	0,76	69 888	0,73	7 636	10,93
Impôts sur les bénéfices	253 844	2,50	243 650	2,53	10 194	4,18
RESULTAT DE L'EXERCICE	620 382	6,10	584 406	6,07	35 976	6,16



ANNEXE LEGALE

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SADIR SECAL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 9 258 728 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 620 382 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 05/04/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 26 décembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

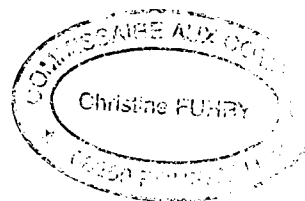
Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 10 ans
- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans



Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2017 a été constaté pour un montant de 154 776 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

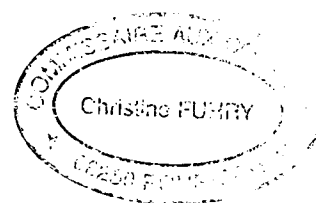


Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	322 425	28 280	51 110	299 595
Immobilisations incorporelles	322 425	28 280	51 110	299 595
- Terrains	3 049			3 049
- Constructions sur sol propre	13 367			13 367
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 086			1 086
- Installations générales, agencements aménagements divers	306 592			306 592
- Matériel de transport	156 364	27 499	15 376	168 486
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	516 939	36 038	65 960	487 016
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	997 397	63 536	81 336	979 596
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	1 374 345	66 241	117 891	1 322 695
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	5 444			5 444
Immobilisations financières	1 379 789	66 241	117 891	1 328 139



Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

- Filiales (détenues à + 50 %)				
SARL VF CONSULT 67550 VENDENHEIM	26 250	-26 626	65,71	1 653
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				
SA F2EC 74944 ANNECY CEDEX	2 654 000	1 435 585	49,59	1 750
SARL 3A SERVICES 67200 STRASBOURG	10 000	-1 920	50,00	-158

Renseignements globaux sur toutes les filiales

- Filiales (détenues à + 50 %)	17 250	17 250		
- Participations (détenues entre 10 et 50%)	889 204	889 204	467 890	
- Autres filiales françaises	17 250	17 250		
- Autres filiales étrangères				
- Autres participations français	889 204	889 204	467 890	
- Autres participations étrangère				



Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	184 536	12 591	51 110	146 017
Immobilisations incorporelles	184 536	12 591	51 110	146 017
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	13 367			13 367
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 026	60		1 086
- Installations générales, agencements aménagements divers	299 699	5 747		305 445
- Matériel de transport	54 645	35 050	15 376	74 319
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	490 658	17 459	65 960	442 157
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	859 395	58 315	81 336	836 374



Notes sur le bilan

Actif circulant

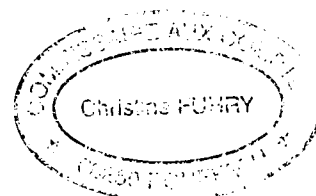
Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 193 791 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	416 241		416 241
Prêts			
Autres	5 444		5 444
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 499 347	1 499 347	
Autres	220 248	220 248	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	52 511	52 511	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

Clients - factures à établir	960
Personnel - produits à recevoir	6 773
Produits a recevoir	153
Agefos	76 143
Banques produits a recev	38 038



Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 525 000,00 euros décomposé en 25 000 titres d'une valeur nominale de 21,00 euros.

Provisions réglementées

Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	19 044	2 823	12 203	9 664
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles		2 823	12 203	



Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	249 268	85 872			335 140
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques	93 472	28 660	33 741		88 391
et charges					
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		114 532	33 741		
Financières					
Exceptionnelles					



Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 4 121 119 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	21 338	21 338		
- à plus de 1 an à l'origine	61 957	30 827	31 130	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	253 746	253 746		
Dettes fiscales et sociales	2 753 994	2 753 994		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	165 488	165 488		
Produits constatés d'avance	864 597	864 597		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	29 990			
(**) Dont envers les associés	143 887			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 139 451 euros.



Notes sur le bilan

Charges à payer

Fournis.fact.non parvenue	81 773
Intérêts courus sur emprunts	273
Banques interets courus	1 165
Associés interets courus	4 436
Dettes prov.conges payes	308 261
Prov.participat.salaries	77 524
Autres charg.pers.a payer	782 823
Virements divers	1 389
Charges s/conges payes	137 443
Organismes sociaux a pay.	368 270
Effort construction	22 456
Etat ch.à p.form.professionnelle	59 933
Etat ch.à p.taxe apprentissage	21 957
Etat ch.à p. taxe handicapé	9 213
Etat ch.à p. TVS	7 530
Etat ch.à p. CET	11 024

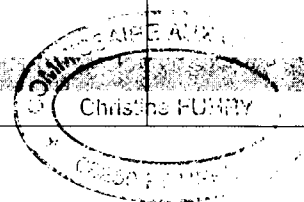
Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

Charges constat.d avance	52 511		
--------------------------	--------	--	--

Produits constatés d'avance

Produits constatés d avance	864 597		
Total	864 597		



Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux	327 168		327 168
Etudes			
Prestations de services	9 598 286	225 707	9 823 994
Ventes de marchandises	16 901		16 901
Produits des activités annexes	2 979		2 979

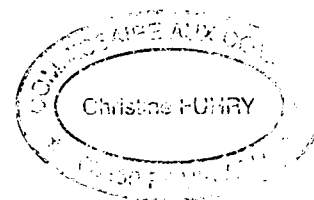
Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 7 130 euros

Honoraire des autres services : 0 euros



Autres informations**Engagements de retraite**

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 723 197 euros dont 388.057 € ont été versés à un organisme externe.

Le solde est comptabilisé au passif du bilan en provision pour indemnité de départ à la retraite soit 335.140 €.

Cette provision a été calculée en retenant un taux d'actualisation de 2,32 %.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de formation, .

